

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

PRESENTS : Franck MONGE, Benoît REY, Céline POULET, Béatrice LILLIO, Vera DE RUIJTER, Aurélie LE BOËDEC, Laura GENCEL, Frédéric LÉTRANGE, André MONNIER, Jérôme PONTON, Luc FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Aurélie LE BOËDEC

1 - Approbation du compte rendu du 20 juillet 2021

Vote : 5 abstentions, 6 pour

1 Construction du groupe scolaire à énergie positive – Avenant au marché de travaux (DEL n°2021-31)

M. le maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de la construction du groupe scolaire, le lot 1 doit faire l'objet d'un avenant.

Lot n°01 – Gros Œuvre : avenant n°3 : plus-value d'un montant de 8 648.78 € HT qui a pour objet la suppression de poste (doublons avec d'autres lots) et la réalisation de travaux complémentaires.

Marché initial :	447 703.54 € HT
Avenant n°1 :	- 893,48 € HT
Avenant n°2 : sans incidence financière, prolongation du délai d'exécution	
Avenant n°3 – objet de la présente délibération + 8 648.78 € HT	
Nouveau montant du marché :	455 458.84 € HT

Le conseil municipal décide de conclure l'avenant n°3 et autorise M. le Maire à le signer.

Vote : unanimité

2 Finances

a) Réalisation d'un emprunt pour les travaux d'assainissement (DEL n°2021-32)

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement rue de l'Ecole, il est nécessaire de contracter un emprunt. Trois organismes ont été consultés (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel) et deux ont transmis les propositions suivantes :

- Caisse d'épargne : 41 000 € taux fixe sur 240 mois, à 0.90 % Frais de dossier 200 €
- Crédit mutuel : 41 000 € taux fixe sur 240 mois, à 0.95 % Frais de dossier 150 €

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt.

Vote : unanimité

b) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (DEL n°2021-33)

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public pour un montant de 12,70 € pour le motif : RAR inférieur au seuil de poursuite,

Le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 12.70 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5112370411 dressée par le comptable public et dit que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Vote : unanimité

c) Correction erreur sur exercice antérieur

Décision reportée

3 Informations et questions diverses

- Commission Communication (L'Echo du Barry) : réunion le 19 octobre 2021
- Commission Camping/Aménagement/Voirie : réunion le 12 octobre 2021 à 19h00
 - o Camping municipal : prévoir le lancement d'une nouvelle délégation de service public ; courrier fin de la DSP au 31/12/2021 à l'actuelle gérante
- Devis travaux :
 - o Sols souples pour l'implantation des jeux
 - Liotard : fondation des jeux 1 672 € HT et réalisation des sols en EPDM 12 270 € HT (inclus test de conformité)
 - Plein bois : réalisation des sols en EPDM 12 058 €HT (sans le test de conformité)
 - o Chaussée rue de l'école
 - Liotard : 16 812.69 €HT
- Point d'apport volontaire à proximité de la station d'épuration : il y a souvent des déchets au sol
- Convention de mise à disposition de la salle communale au comité des fêtes pour une activité sportive le mercredi soir
- Courrier des élèves de CM1/CM2 suite au sinistre du chantier de la construction du groupe scolaire : réponse à prévoir

La séance est levée à 21h30

Appichile

05 NOV 2021

Le Maire

Franck MONGE

